

# SÉCUR DU NUMÉRIQUE

## MISE À JOUR !



Pendant

**6 ans**

*l'état paye votre mise à jour*

Le Ségur du numérique en santé propose de financer la mise à jour de votre logiciel de gestion de cabinet, à travers une prestation complète comprenant l'installation, la formation et la maintenance du périmètre Ségur jusqu'à 6 ans. L'Etat payera directement votre éditeur après votre validation du bon de commande puis la réalisation de la prestation. L'Etat ne payera pas un rattrapage pour des versions vétustes, ni le changement de matériel si cela devient nécessaire. Il ne prendra pas non plus en charge le coût d'adhésion à une boîte de Messagerie Sécurisée de Santé (MSS) pour les médecins non encore équipés.

**L'enjeu est de rendre compatible votre logiciel aux exigences Ségur.** Ce sera nécessaire pour conserver votre **forfait structure en 2023** (Item obligatoire du Volet 1). Cela vous permettra de valider les items optionnels du volet 2 dès 2022 (DMP, MSS vers "mon espace santé"), et qui sont destinés à basculer dans le volet 1 en 2023 (un des enjeux de la future convention médicale). Vous serez ainsi à jour de vos obligations réglementaires concernant le partage numérique des documents de santé.

C'est l'Agence du Numérique en Santé qui référence les logiciels, vous aurez jusqu'au 15 juillet 2022 pour signer un bon de commande avec votre éditeur. Même si cette date pourrait être légèrement reportée, il est préférable de signer votre bon de commande au plus tôt pour bénéficier du soutien de l'Etat.

**20**

*dossiers de logiciels en cours d'étude, aucun n'est encore référencé*



### LES ÉTAPES À SUIVRE

#### Etape 1

**Contactez votre éditeur** pour lui demander quand votre logiciel sera référencé Ségur.

#### Etape 2

**S'il est référencé ou est en cours de référencement**, vous lui demanderez un devis qui devra préciser ce qui est pris en charge par le Ségur et ce qui ne l'est pas.

#### Etape 3

**Vous devez impérativement signer le bon de commande, selon les modalités mises en place par votre éditeur.**

En cas de difficultés, posez votre question sur le site de l'agence numérique :

<https://esante.gouv.fr/formulaire-question>

Nous vous invitons à transmettre également vos problèmes au service d'assistance du SML :

[sml.assistance@lesml.org](mailto:sml.assistance@lesml.org)

*Nous avons déjà des cas où des sommes importantes ont été demandées aux médecins sous prétexte que leur version était trop vétuste.*

### LES OBJECTIFS OFFICIELS DU LOGICIEL SÉCUR S.O.N.S 1 (SYSTÈME OUVERT ET NON SÉLECTIF) :

- Rendre votre logiciel **compatible avec l'ensemble des services socles**, indispensables pour le partage fluide et sécurisé des documents de santé : Identité nationale de santé, DMP-compatibilité, MSS, ePrescription,...
- **Systématiser l'envoi des documents de santé par MSS** vers les professionnels de santé et vers le patient, et **l'alimentation du DMP** du patient, le tout **sans charge supplémentaire pour le médecin**

